



DISPOSITIF EXPÉRIMENTAL
D'ACCUEIL TEMPORAIRE (DIAT)

NOUS CONTACTER

Du lundi au vendredi
De 7h à 15h

☎ 06 39 07 28 39

✉ secretariat.diat@adepep976.net

7 impasse des frangipaniers,
Tsoundzou II 97600 MAMOUDZOU

SIEGE DE L'ASSOCIATION
6 Rue du Jardin Fleuri
Cavani 97600 Mamoudzou
MAYOTTE

Tél : 02 69 61 64 00
Fax : 02 69 62 10 85

secretariat@mlezi-maore.com
www.mlezi-maore.com
f mlezimaore
t mlezimaore976



Groupe SOS
Entreprendre au profit de tous

Mlezi Maore est une association du GROUPE SOS

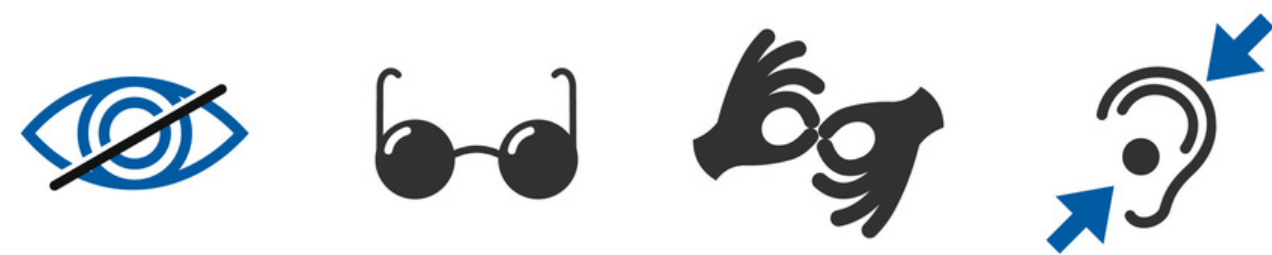
DISPOSITIF EXPÉRIMENTAL D'ACCUEIL TEMPORAIRE (DIAT)



L'accueil temporaire est défini par le décret du 17 mars 2004 mais reste encore un dispositif récent et peu connu. Il offre une diversité de formules d'accueil (de jour, de nuit, en continu, en séquentiel...) qui conduit à adapter les pratiques des professionnels, généralement formés et habitués à exercer un accompagnement sur la longue durée dans le cadre d'accueils fortement institutionnalisés.

Cette diversité qu'offre l'accueil temporaire engage à envisager différemment, tant dans les démarches que dans les techniques, les modalités d'accompagnement des personnes handicapées et de leurs aidants, et constitue une opportunité pour enrichir et dynamiser la réflexion interne des équipes des établissements.





NOTRE MISSION

L'intervention du DIAT se décline à travers :

- Des aides éducatives
- Des soutiens pédagogiques.

Accueillir 60 enfants et adolescents âgés de 12 à 16 ans en situation de handicap, orientés en institut médico-éducatif, en attente de place pour leur proposer un accompagnement adapté et séquentiel, un soutien médico-social enfin pour permettre de soutenir les parents.

NOTRE FONCTIONNEMENT

Le DIAT a une capacité totale d'accueil de 60 usagers dont 40 jeunes sur l'unité de Mamoudzou et 20 jeunes celui de Hamjago. Il ouvre 210 jours dans l'année.

Les jeunes sont partagés en deux groupes selon le secteur géographique. L'accueil se fait toujours en deux temps. Une semaine sur deux, un groupe vient le matin et un deuxième l'après-midi.

NOTRE PUBLIC

Les jeunes de 6 à 20 ans orientés par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) et porteurs d'un handicap

Enfants et adolescents âgés de 12 à 16 ans en situation de handicap orientés en IME par la CDAPH en attente de place et sans solution. L'admission de l'enfant est décidée sur recommandation de l'ARS.

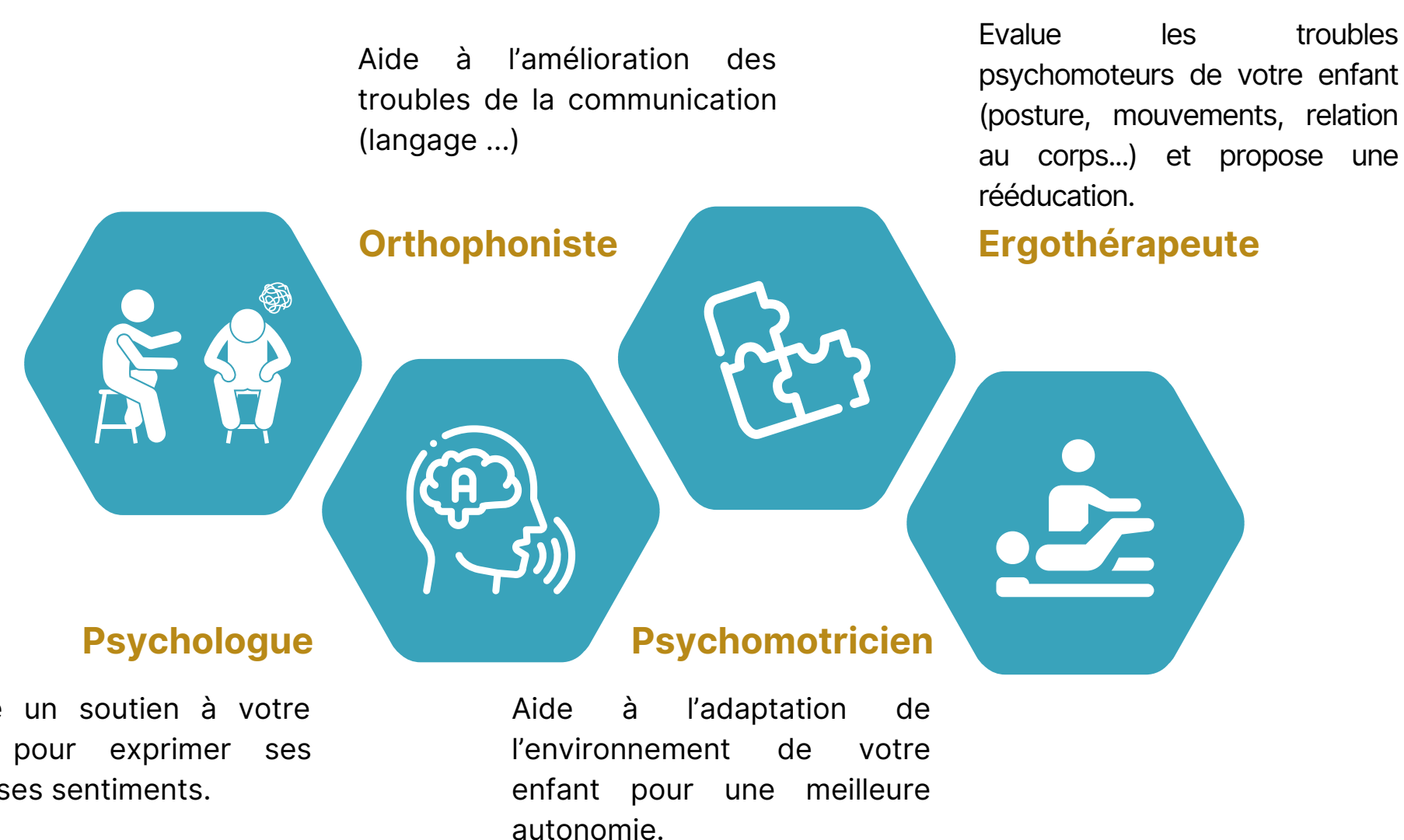


NOS PROFESSIONNELS

Le DIAT pluridisciplinaire dans les différentes unités de l'île pour un accompagnement personnalisé de chaque jeune dans les domaines suivants :

- Éducatif (éducateurs spécialisés, moniteurs éducateurs, Aide Médico-Psychologique, ...),
- Thérapeutique (médecin, psychologue, orthophoniste, psychomotricien, ergothérapeute),
- Social (assistantes sociales)

Les équipes interviennent dans les écoles, au domicile des jeunes, sur les lieux d'activités de loisirs ...



NOS PARTENAIRES OPERATIONNELS

Pour faciliter le bon fonctionnement du DIAT, Mlezi Maore s'est associé à l'Association départementale des pupilles de l'enseignement public de Mayotte (ADPEP 976). Cette association a été créée en 2014. Cette association est affiliée à la fédération générale des pupilles de l'enseignement public, fondée en 1917 et reconnue d'utilité publique en 1919.

Elle a pour vocation de participer à l'éducation et à la formation physique, intellectuelle et morale des enfants, des jeunes et des adultes.